

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 584

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET COMMUNAL
N/Réf : FL/YG/FL

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT N° 1
EMPLACEMENT RESERVE AUX TAXIS**

M. ABDALLAH IBOUDER – SARL TAXI BANDOL ABDEL

Nous, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
Vu le Code général des Collectivités Territoriales
Vu le code de la route,
Vu le code des transports
Vu l'arrêté Municipal n° 06 en date du 06 mai 2017 portant codification de la circulation routière sur le territoire de la Commune et au stationnement et ses modificatifs,
Vu l'arrêté municipal n°139 du 01^{er} avril 2019 autorisant Monsieur Rachid EL FARS, président de la SASU « TAXI RACHID » à succéder à M. Riad GHRAIBI et à exploiter l'autorisation de stationnement n°1, à compter du 01^{er} avril 2019,
Considérant que les conditions énoncées aux articles L. 3121-2 du code des transports sont réunies,

- ARRETONS -

ARTICLE 01 : « Le véhicule autorisé sur cet emplacement de stationnement est le suivant : véhicule immatriculé GR-384-EW de marque : SKODA, modèle : OCTAVIA ». Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale ».

ARTICLE 02 : La prise d'effet des dispositions du présent arrêté est datée au 1^{er} janvier 2026, valable pour une durée de 1 an.

ARTICLE 03 : La redevance en vigueur pour l'année 2026 est de 394 €, payable au régisseur des emplacements du domaine public communal, Service Gestion du Patrimoine, nouvelle Médiathèque, place Lucien Grillon – 83150 BANDOL, par chèque à l'ordre du trésor public, ou par virement bancaire.

ARTICLE 04 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon – 5 rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Bandol, le 21 MAI 2026

Franck BERTONCINI
Maire de Bandol

